



## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

**OAP**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 28 septembre 2023, approuvant le PLU

## SOMMAIRE

### SOMMAIRE

<b>Introduction .....</b>	<b>2</b>
Objectifs des orientations d'aménagement et de programmation .....	2
Repérage des OAP au document graphique du règlement.....	2
Principes de trame viaire et accessibilité .....	2
Exemples d'aménagement des voies et abords :.....	3
<b>Secteur « Ru de Vaux » .....</b>	<b>4</b>
1. Localisation et contexte.....	4
2. Enjeux .....	4
3. Schéma de principe de l'OAP .....	5
4. Programme attendu.....	6
<b>Secteur « Gambetta » .....</b>	<b>8</b>
1. Localisation et contexte.....	8
2. Enjeux .....	8
3. Schéma de principe de l'OAP .....	9
4. Programme attendu.....	10
<b>Secteur « Jean Rostand » .....</b>	<b>12</b>
1. Localisation et contexte.....	12
2. Enjeux .....	12
3. Schéma de principe de l'OAP .....	13
4. Programme attendu.....	14

<b>OAP Thématique - équipements.....</b>	<b>15</b>
Culture, santé, loisirs et autre.....	15
Enseignement et équipements sportifs .....	16

## INTRODUCTION

### Introduction

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) concernent des secteurs à projets et des zones ouvertes à l'urbanisation.

Ces orientations sont opposables, dans un rapport de compatibilité, aux projets qui s'inscrivent dans les périmètres. Elles sont complétées par le règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Les OAP constituent la pièce n°3 du Plan Local d'Urbanisme de Domont.

### Objectifs des orientations d'aménagement et de programmation

Les OAP visent à donner corps et structure aux éléments stratégiques d'aménagement contenus dans le PADD.

Elles n'ont pas vocation à se substituer aux projets urbains (projets d'aménagement ou projets d'architecture), mais à déterminer ce qui constitue un « invariant » de l'aménagement projeté : objectifs d'aménagement, schémas de principe, principes de liaison, conditions de réalisation, etc.

Elles sont rédigées dans une perspective opérationnelle, tout en laissant aux concepteurs des « objets » de l'aménagement (schémas d'aménagement, constructions) la marge de manœuvre nécessaire à la réalisation de leurs missions spécifiques.

Elles constituent des éléments qui permettent de visualiser, pour les secteurs stratégiques, les objectifs et les conséquences des choix opérés dans le cadre du PLU.

### Repérage des OAP au document graphique du règlement

Les OAP font l'objet d'un repérage sur les documents graphiques du règlement (plans de zonage du PLU).

Les OAP sont au nombre de 3 sur le PLU de Domont révisé :



### Principes de trame viaire et accessibilité

L'aménagement de chaque site est guidé par une recherche d'optimisation des accès et leur multiplication sur une même voie est à proscrire et ces accès ne devront pas remettre profondément en cause les principes d'aménagement fixés par d'autres orientations.

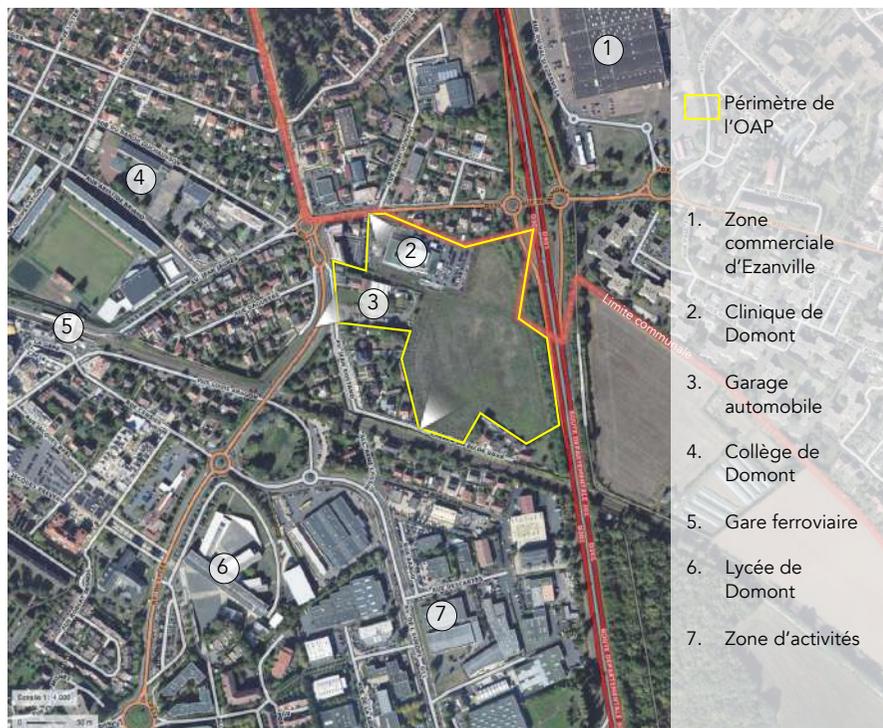
# INTRODUCTION

## Exemples d'aménagement des voies et abords :



## OAP1- Secteur « Ru de Vaux »

### 1. Localisation et contexte



Le site s'inscrit en limite Est des espaces urbanisés de l'agglomération de Domont. Il constitue l'essentiel de l'îlot ceinturé par la RD 370 au Nord (limite communale), RD 301 à l'Est, la voie ferroviaire au Sud et la RD11 à l'Ouest. Il est parcouru, de manière souterraine, par le ru de Vaux sur la partie nord du site (d'Ouest en Est). La partie Nord est déjà occupée par la clinique de Domont. La partie Ouest est occupé par un garage avec un vaste parking peu qualitatif. Le site n'occupe aucune fonction particulière à ce jour et est sujet à l'enfrichement.



Vue sur le site de projet depuis le chemin du ru de Vaux



Vue sur l'entrée de la clinique de Domont depuis la RD 370



Vue sur l'activité existante sur le site depuis la rue Jean Rostand

### 2. Enjeux

- Accompagner la requalification urbaine et paysagère de l'entrée de ville Nord-Est par la RD370 et les franges d'agglomération.
- Développer les capacités d'accueil et de développement d'activités et de services de la commune dans la continuité des activités déjà implantées dans le secteur.
- Assurer une circulation sécurisée des nouveaux flux dans un secteur fortement urbanisé.
- Préserver la qualité du cours d'eau enterré au nord du site.
- Maintenir un cadre de vie agréable pour les habitations existantes aux abords du site.
- Envisager l'intégration d'un nouveau cinéma sur le secteur.

3. Schéma de principe de l'OAP



#### 4. Programme attendu

---

##### ◆ Vocation et programmation

- Le secteur est à vocation d'activités, de services et d'équipements.
- Il est destiné à accueillir une nouvelle offre d'activités et de services en partie structurante autour des domaines relatifs à la santé (médico-social, médical/paramédical), en lien avec la clinique de Domont.
- L'opération doit permettre l'implantation possible d'un nouveau cinéma, en remplacement du cinéma actuel, allée Sainte-Thérèse.

##### ◆ Accessibilité, trame viaire, stationnement

- Les principaux accès au site sont conçus à partir de la RD 11 et la rue de Domont.
- Aucun accès automobile ne devra déboucher sur le chemin du ru de Vaux (un accès réservé aux services de secours peut cependant y être envisagé).
- La desserte interne s'organise autour d'une trame viaire en bouclage qui nécessitera des aménagements afin de fluidifier la circulation. En fonction de l'avancement de la réalisation de l'opération, cette voie peut être temporairement sans issue mais conservera une capacité à être prolongée ultérieurement.
- Des aménagements qui favorisent le partage de l'espace entre les différents modes de déplacement seront privilégiés.
- Les voies de desserte interne (non représentées sur le schéma d'OAP) irriguent les différents secteurs du site. Elles proposent des aménagements qui favorisent la mixité des modes de déplacement (ex. zone partagée).
- Le réseau de desserte locale comprend également des cheminements dédiés aux modes actifs. Une connexion avec le chemin du ru de Vaux sera recherchée.
- L'espace public sera traité de manière qualitative en intégrant le traitement des eaux de ruissellements et le renforcement d'une trame végétale.
- L'aménagement du site encouragera une mutualisation des espaces de stationnement afin de contribuer à une minimisation des surfaces dédiées aux véhicules et à une optimisation foncière par une densification du bâti.

##### ◆ Qualité paysagère et environnementale

- La limite Est du site conservera une large bande arborée afin de constituer une zone de tampon avec la RD301. Une ouverture de cette bande afin de se connecter à la RD 301 est à l'étude et pourra, le cas échéant, être réalisée.
- La transition entre les nouvelles constructions et les habitations existantes sera assurée par la création d'une zone tampon végétalisée sous la forme d'une bandes végétalisées afin de filtrer les vues sur les nouvelles constructions.
- Les espaces libres seront largement arborés afin de limiter les impacts visuels des nouvelles constructions et de lutter contre les îlots de chaleur.
- Les espaces perméables doivent représenter à minima 30% de la surface du terrain. Les 2/3 des espaces perméables exigés devront obligatoirement être traités en espaces verts de pleine terre et d'un seul tenant.
- L'entièreté (100%) de la surface de l'aire de stationnement devra être traitée en sol perméable, rampe d'accès comprise (pavés drainants, stabilisés, sables, dalles alvéolées, galets, gravas, ...), et permettre l'infiltration des eaux pluviales.
- Les aires de stationnement comportant plus de 4 emplacements doivent être plantées à raison d'un arbre au moins pour 100 m<sup>2</sup> de terrain affecté au stationnement. Les délaissés doivent être engazonnés et/ou plantés. Afin de ne pas accentuer l'imperméabilisation des sols, il convient de privilégier les espaces minéraux sablés, ou pavés de préférence aux espaces bitumés ou enrobés.
- La gestion des eaux pluviales à la source, à ciel ouvert, est prescrite. Il convient d'attribuer aux stockages d'eau pluviales une double fonction : une fonction assainissement et une fonction espace public urbain paysager, support d'autres usages.
- La recherche de solution permettant l'absence de rejet d'eaux pluviales au domaine public est obligatoire. La restitution au sol in situ des eaux pluviales collectées par les projets notamment par revêtement perméable, noues en surface ou épandage souterrain de faible profondeur (inférieure à 60 cm), devra systématiquement être privilégiée.
- Les aménagements paysagers devront veiller à limiter la création d'espaces favorables à la stagnation des eaux.

## SECTEUR – RU DE VAUX

- Afin de limiter la consommation d'eau, il est promu d'utiliser des dispositifs de récupération et de réutilisation des eaux pluviales ainsi que des essences végétales peu consommatrices en eau (cf. cahier de prescriptions architecturales et paysagères).
- Une zone de présomption de zone humide est présente sur le site (annexe 5.1.3e-PLU-DOMONT-ZONES\_HUMIDES du PLU). Une étude de définition de la présence avérée ou non de zone humide doit être réalisée au préalable de tout projet. Le cas échéant, la zone humide devra être préservée et valorisée dans le projet d'ensemble.

### ◆ Qualité urbaine et architecturale

- L'organisation des implantations bâties permettra d'assurer l'ensoleillement des baies principales et limitera les effets d'ombre portée sur les constructions voisines.
- Les nouvelles constructions s'intégreront dans leur environnement notamment pour celles qui seront visibles depuis la RD301 afin de qualifier la perception de la commune depuis cet axe majeur.
- L'intégration de chaque bâti se fera par un jeu de volumes et de teintes harmonieux afin d'éviter l'effet de masse.
- La composition architecturale contribuera à l'élévation de la qualité paysagère et urbaine de l'entrée d'agglomération occupant un rôle de vitrine depuis la RD 301 et la RD 370.

### ◆ Phasage et échéancier

- L'aménagement du site sera réalisé par phasage.
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone est autorisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## OAP 2-Secteur « Gambetta »

### 1. Localisation et contexte



Le site s'inscrit en entrée de ville Sud. Il constitue un espace de transition : la forêt et l'espace urbain et entre un tissu urbain ancien et un tissu urbain de grands collectifs (quartier de la Chancellerie).

Le site est ponctuellement occupé par des bâtiments avec de vastes jardins pouvant être valorisés et par une aire de stationnement.

Le site est légèrement en pente, avec une perspective lointaine sur Domont depuis la route de Montmorency.



Vue sur le site de projet depuis la rue du maréchal Joffre



Vue sur le site de projet depuis le rond-point d'entrée de ville



Vue l'entrée de ville sud depuis la route de Montmorency

### 2. Enjeux

- Permettre l'accueil de nouveaux habitants à proximité du centre historique.
- Envisager une mixité des usages urbains (habitations, services et équipements).
- Accompagner la requalification urbaine et paysagère de l'entrée de ville Sud par la route de Montmorency.
- Assurer une intégration urbaine et architecturale de l'opération entre les quartiers de logements collectifs au Sud-Est et le centre historique au Nord.
- Qualifier la transition entre l'espace bâti et l'espace forestier.

### 3. Schéma de principe de l'OAP



#### 4. Programme attendu

---

##### ◆ Vocation et programmation

- Le secteur est à vocation mixte avec une dominante d'habitat, ponctuée par l'implantation possible de services et équipements adaptés à la vocation résidentielle du site.
- L'opération permettra la réalisation d'environ 130 logements dont, à minima, 30% de logements locatifs sociaux.
- L'emprise au sol des nouvelles constructions ne devra pas excéder 40% de la surface du site en OAP.

##### ◆ Accessibilité, trame viaire, stationnement

- Les principaux accès au site seront conçus à partir de la rue de Maréchal Joffre et la rue de Gambetta.
- Les accès directs depuis la rue du Maréchal Joffre devront être limités afin de ne pas entraver la sécurité de la circulation.
- La desserte interne s'organisera autour d'une trame viaire reliée au réseau existant.
- Le partage de la voirie sera assuré de façon à sécuriser les différents modes de déplacement (voirie partagée, large trottoir, ...).
- Les voies de desserte interne (non représentées sur le schéma d'OAP) irriguent les différents secteurs du site. Elles proposent des aménagements qui favorisent la mixité des modes de déplacement.
- Les voies en impasse, seront limitées et aménagées qualitativement (exemple : courée pavée) et permettront le retournement des véhicules de services ou de secours.
- L'espace public doit être traité de manière qualitative en intégrant le traitement des eaux de ruissellement et le renforcement d'une trame végétale diversifiée.
- L'aménagement du site prévoit une mutualisation des espaces de stationnement afin de contribuer à une minimisation des surfaces dédiées aux véhicules et à une optimisation foncière par une densification du bâti.

##### ◆ Qualité paysagère et environnementale

- La transition entre le site et les espaces boisés à ses abords sera assurée par la création d'une zone tampon végétalisée composée de plusieurs strates végétales afin de constituer une lisière forestière : herbacée, arbustive et arborée.
- L'alignement végétal soulignant la perspective depuis la rue du Maréchal Joffre sera maintenu voire renforcé afin de filtrer les vues sur les nouvelles constructions. Des percements ponctuels pour la création d'accès sont cependant autorisés.
- L'opération s'attachera à limiter l'impact visuel du stationnement depuis l'espace public par un accompagnement végétalisé (alignement d'arbre, plantation d'arbre de hautes tiges, ...).
- L'aménagement du site fera écho à l'ambiance arborée environnante. Les espaces libres seront largement arborés. Le cœur d'îlot végétalisé, au nord du site, devra être maintenu et inséré au projet d'ensemble.
- Les espaces perméables doivent représenter à minima 55% de la surface du terrain. Les 2/3 des espaces perméables exigés devront obligatoirement être traités en espaces verts de pleine terre et d'un seul tenant.
- L'entièreté (100%) de la surface de l'aire de stationnement devra être traitée en sol perméable, rampe d'accès comprise (pavés drainants, stabilisés, sables, dalles alvéolées, galets, gravas, ...), et permettre l'infiltration des eaux pluviales.
- Les aires de stationnement comportant plus de 4 emplacements doivent être plantées à raison d'un arbre au moins pour 100 m<sup>2</sup> de terrain affecté au stationnement. Les délaissés doivent être engazonnés et/ou plantés. Afin de ne pas accentuer l'imperméabilisation des sols, il convient de privilégier les espaces minéraux sablés, ou pavés de préférence aux espaces bitumés ou enrobés.
- La gestion des eaux pluviales à la source, à ciel ouvert, est prescrite. Il convient d'attribuer aux stockages d'eau pluviales une double fonction : une fonction assainissement et une fonction espace public urbain paysager, support d'autres usages.
- La recherche de solution permettant l'absence de rejet d'eaux pluviales au domaine public est obligatoire. La restitution au sol in situ des eaux pluviales collectées par les projets notamment par revêtement perméable, noues en surface ou épandage souterrain de faible profondeur (inférieure à 60 cm), devra systématiquement être privilégiée.

## SECTEUR - GAMBETTA

- Les aménagements paysagers devront veiller à limiter la création d'espaces favorables à la stagnation des eaux.
- Afin de limiter la consommation d'eau, il est promu d'utiliser des dispositifs de récupération et de réutilisation des eaux pluviales ainsi que des essences végétales peu consommatrices en eau (cf. cahier de prescriptions architecturales et paysagères).

### ◆ Qualité urbaine et architecturale

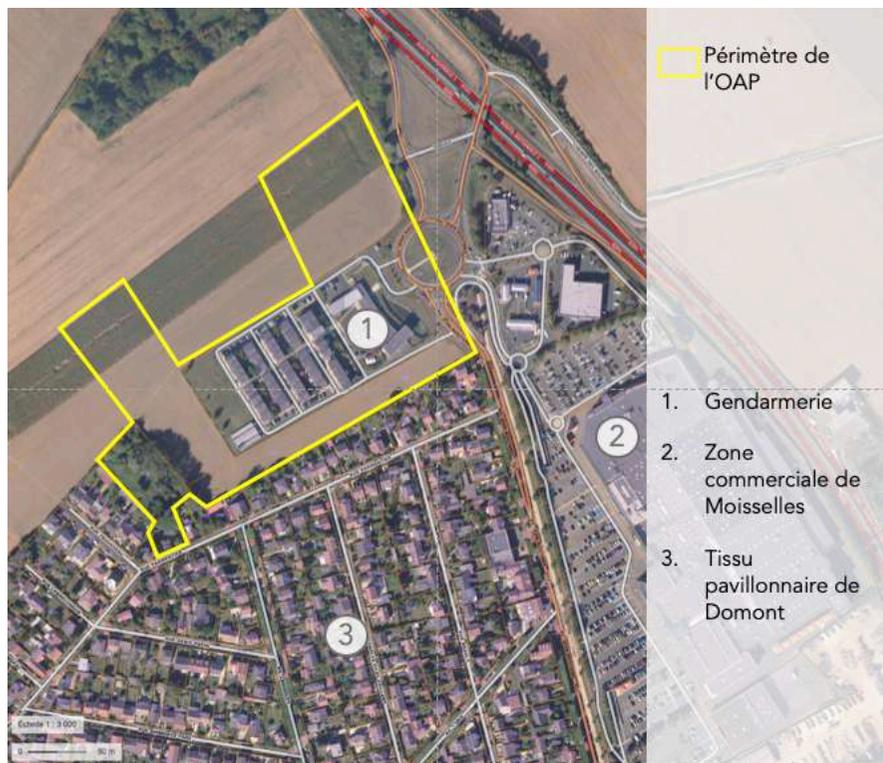
- L'organisation des implantations bâties permettra d'assurer l'ensoleillement des logements et limitera les effets d'ombre portée sur les constructions voisines.
- L'opération permettra d'offrir une certaine diversité de parcelles et de logements. Le programme de logements contribuera à la diversification de l'offre résidentielle.
- Les bâtiments d'une hauteur plus importante s'implanteront sur les franges Nord et Est du site. Une déclinaison des hauteurs s'appliquera en direction de l'espace boisé.
- La bâtisse existante au Nord-Est du site sera préservée et intégrée à l'opération.
- L'implantation des constructions veillera à prendre en considération le risque de feu de forêt au regard des espaces boisés limitrophes au site de projet.

### ◆ Phasage et échéancier

- L'aménagement du site sera réalisé sous la forme d'une opération d'aménagement d'ensemble.
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone est autorisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## OAP3-Secteur « Jean Rostand »

### 1. Localisation et contexte



Le site s'inscrit en entrée de ville au Nord de l'agglomération de Domont.

Il se situe à proximité de la bretelle d'insertion sur la RD 301.

Le site est déjà en partie occupé par la gendarmerie de Domont faisant face à la zone commerciale de Moisselles. Le reste du site est en culture (grande culture).

Une requalification de la RD 11 a déjà été entreprise lors de l'installation de la gendarmerie avec l'aménagement d'un vaste rond-point marquant l'entrée dans l'agglomération.



Vue sur le site de projet depuis la RD 11



Vue sur l'entrée de la gendarmerie depuis le rond-point

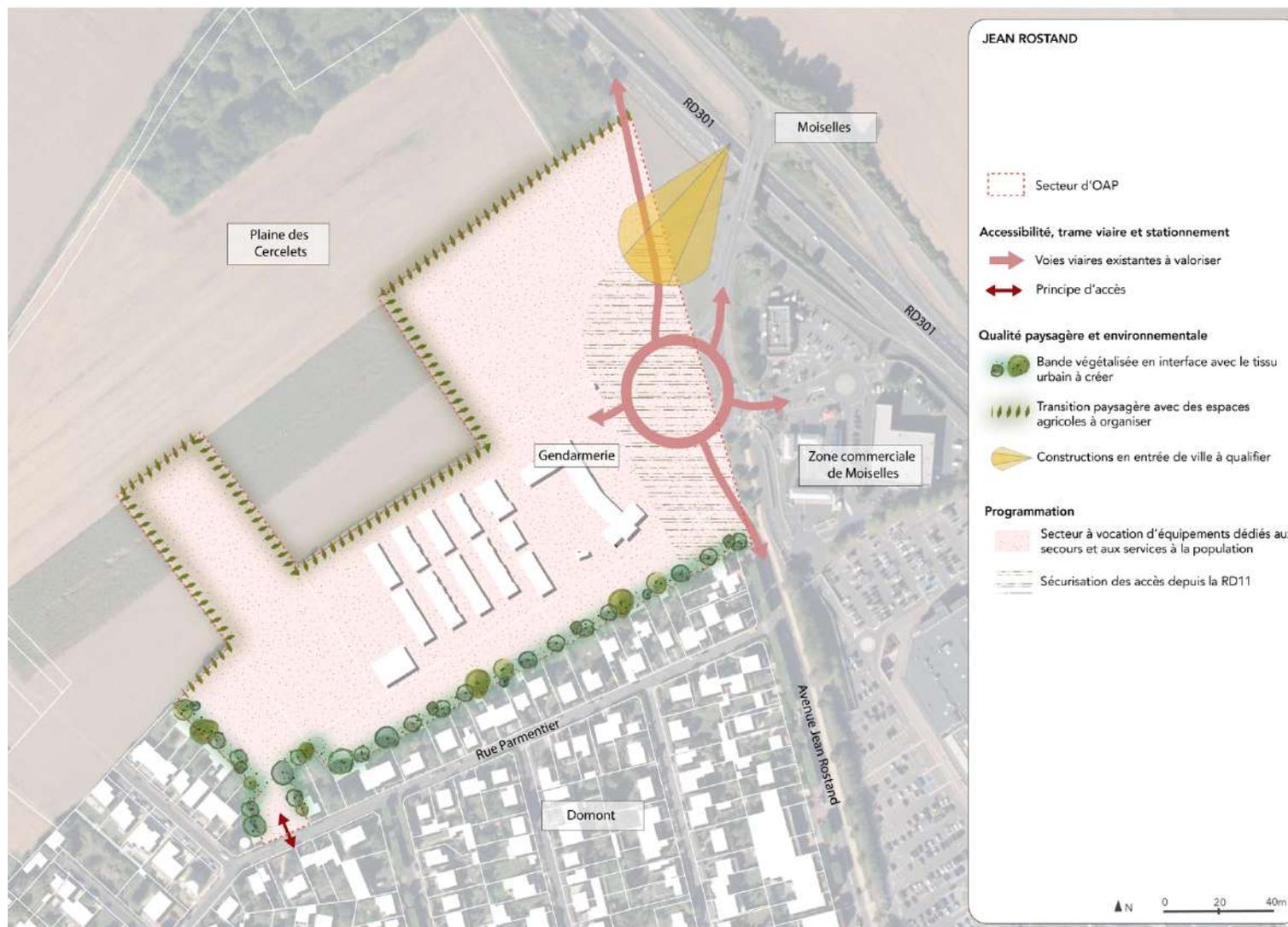


Vue le secteur compris entre la gendarmerie et le tissu pavillonnaire de Domont

### 2. Enjeux

- Permettre l'installation de la nouvelle caserne de pompiers.
- Conserver les possibilités de développement de la gendarmerie.
- Accompagner la qualification urbaine et paysagère de l'entrée de ville Nord de l'agglomération.
- Assurer une transition entre l'espace urbain et l'espace agricole mais également entre l'espace d'activités et d'équipements et l'espace habité.
- Sécuriser les flux sur la RD 11.

### 3. Schéma de principe de l'OAP



#### 4. Programme attendu

---

##### ◆ Vocation et programmation

- Le secteur est à vocation d'équipements publics ou d'intérêt général (services de secours, services à la population).

##### ◆ Accessibilité, trame viaire, stationnement

- Les principaux accès au site seront conçus à partir des accès existants depuis le rond-point de la RD 11.
- La desserte interne du site de projet permettra une fluidité de la circulation des véhicules de la gendarmerie ou des pompiers tout en limitant les passages dans les zones d'habitation.
- Un potentiel accès est envisageable depuis la rue Parmentier.
- 

##### ◆ Qualité paysagère et environnementale

- La transition entre les nouvelles constructions et les espaces habités sera assurée par la création d'une zone tampon végétalisée sous la forme d'une bandes végétalisées afin de filtrer les vues sur les nouvelles constructions.
- La transition entre l'espace cultivé et les nouveaux équipements devra être assurée par la création d'une zone tampon végétalisé, une transition paysagère et des bandes végétalisées afin de filtrer les vues sur les nouvelles constructions.
- Les nouvelles constructions devront s'intégrer dans leur environnement notamment pour celles qui seront visibles depuis la RD 11 afin de qualifier l'entrée de ville du Nord de Domont.
- Les opérations veilleront à limiter l'imperméabilisation du sol notamment sur les espaces de stationnement et autres installations en dehors de la voirie.
- Les opérations veilleront à assurer un bon écoulement des eaux de pluies par des installations adaptées.

##### ◆ Qualité urbaine et architecturale

- L'organisation des implantations bâties permettra d'assurer l'ensoleillement des baies principales et évitera les effets d'ombre portée sur les habitations existantes.
- L'intégration du bâti se fera par un jeu de volumes et de teintes harmonieux afin d'éviter l'effet de masse.
- Les espaces perméables doivent représenter à minima 35% de la surface du terrain. Les 2/3 des espaces perméables exigés devront obligatoirement être traités en espaces verts de pleine terre et d'un seul tenant.
- Les aires de stationnement comportant plus de 4 emplacements doivent être plantées à raison d'un arbre au moins pour 100 m<sup>2</sup> de terrain affecté au stationnement. Les délaissés doivent être engazonnés et/ou plantés. Afin de ne pas accentuer l'imperméabilisation des sols, il convient de privilégier les espaces minéraux sablés, ou pavés de préférence aux espaces bitumés ou enrobés.
- L'entièreté (100%) de la surface de l'aire de stationnement devra être traitée en sol perméable, rampe d'accès comprise (pavés drainants, stabilisés, sables, dalles alvéolées, galets, gravas, ...), et permettre l'infiltration des eaux pluviales.
- La gestion des eaux pluviales à la source, à ciel ouvert, est prescrite. Il convient d'attribuer aux stockages d'eau pluviales une double fonction : une fonction assainissement et une fonction espace public urbain paysager, support d'autres usages.
- La recherche de solution permettant l'absence de rejet d'eaux pluviales au domaine public est obligatoire. La restitution au sol in situ des eaux pluviales collectées par les projets notamment par revêtement perméable, noues en surface ou épandage souterrain de faible profondeur (inférieure à 60 cm), devra systématiquement être privilégiée.
- Les aménagements paysagers devront veiller à limiter la création d'espaces favorables à la stagnation des eaux.
- Afin de limiter la consommation d'eau, il est promu d'utiliser des dispositifs de récupération et de réutilisation des eaux pluviales ainsi que des essences végétales peu consommatrices en eau (cf. cahier de prescriptions architecturales et paysagères).

##### ◆ Phasage et échéancier

- L'aménagement du site ne comporte pas de phasage.
- L'ouverture à l'urbanisation de la zone est autorisée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## OAP Thématique - équipements

### *Culture, santé, loisirs et autre*

Concernant les équipements socio-culturels, la ville souhaiterait réaliser une extension du CSC Georges Brassens.

La ville a également identifié un site pour le futur cinéma.

Afin de répondre à la demande des professionnels de santé, 2 projets de maisons médicales sont en cours de réflexion.

Un projet de résidence pour seniors non médicalisés est souhaité à l'emplacement de l'ancienne clinique de Longpré.

Enfin, une extension de la gendarmerie sur les parcelles adjacentes est prévue. Elle permettra d'accueillir la compagnie de Montmorency ainsi que la future caserne de pompiers.



## THEMATIQUE - EQUIPEMENTS

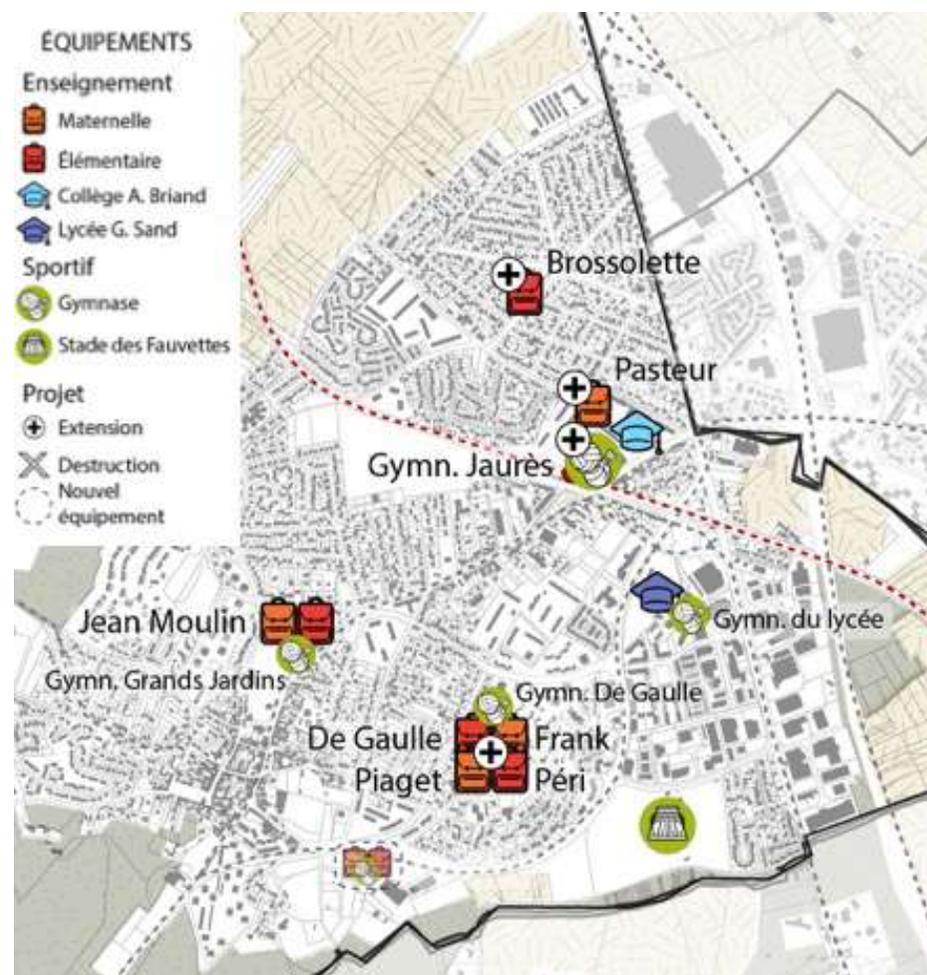
### *Enseignement et équipements sportifs*

La ville dispose de 3 secteurs scolaires :

- Brossolette/Pasteur
- Jean Moulin
- Le Trou Normand

À horizon 10 ans la ville souhaiterait également un nouvel établissement scolaire ou péri scolaire avec gymnase intégré. Il se situerait dans le secteur du Beursillon, au sud de la commune.

Enfin, concernant le gymnase Jean Jaurès, une extension du Dojo est souhaitée.



	<b>Révision du PLU de la commune de Domont - Volet équipements -</b>  <b>École Pierre Brossolette (élémentaire)</b>		Fiche Équipement  
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b>			
Coordonnées	32 avenue Curie	Construction - Restructuration	/
Activités	Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire	Équipe - Personnel	/
<b>PUBLIC ACCUEILLI</b>			
Nombre d'élèves total	325 élèves	Nombre d'élèves demi-pensionnaires	
Nombre de classe	12	Remarques	L'école Brossolette est couplée avec l'école maternelle Pasteur
Nombre moyen d'élèves par classe	27,1 élèves		
<b>ASPECTS DIMENSIONNELS ET FONCTIONNELS</b>			
Emprise du site	3 540 m <sup>2</sup>		
Accessibilité PMR	Étage accessible (1 ascenseur)	Rythmes scolaires pratiqués	<u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances
Nombre de salles de classe	14		
Potentiel	+2 classes disponibles dans le bâti existant		
<b>ACTIONS À MENER SUR L'ÉQUIPEMENT</b>			
Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017	+3 classes en 2018, 2020 et 2023	Potentiel d'extension	Des parcelles adjacentes à l'école pourraient se libérer
Volonté politique	Extension nécessaire afin d'augmenter le nombre de salles de classe		

	<p align="center"><b>Révision du PLU de la commune de Domont - Volet équipements -</b></p> <p align="center"><b>École Louis Pasteur (maternelle)</b></p>		<p>Fiche Équipement</p> 															
<p><b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="342 499 712 531">Coordonnées</td> <td data-bbox="719 499 1115 531">Rue du Baron Duchaussoy</td> <td data-bbox="1122 499 1458 531">Construction - Restructuration</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="342 547 712 619">Activités</td> <td data-bbox="719 547 1115 619">Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire</td> <td data-bbox="1122 547 1458 619">Équipe - Personnel</td> <td data-bbox="1496 547 1863 619">/</td> </tr> </table>				Coordonnées	Rue du Baron Duchaussoy	Construction - Restructuration		Activités	Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire	Équipe - Personnel	/							
Coordonnées	Rue du Baron Duchaussoy	Construction - Restructuration																
Activités	Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire	Équipe - Personnel	/															
<p><b>PUBLIC ACCUEILLI</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="342 738 712 770">Nombre d'élèves total</td> <td data-bbox="719 738 1115 770">197 élèves</td> <td data-bbox="1122 738 1458 770">Nombre d'élèves demi-pensionnaires</td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="342 778 712 802">Nombre de classe</td> <td data-bbox="719 778 1115 802">7</td> <td data-bbox="1122 778 1458 802">Remarques</td> <td data-bbox="1496 778 1863 826">L'école Pasteur est couplée avec l'école élémentaire Pierre Brossolette</td> </tr> <tr> <td data-bbox="342 810 712 834">Nombre moyen d'élèves par classe</td> <td data-bbox="719 810 1115 834">28,1 élèves</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				Nombre d'élèves total	197 élèves	Nombre d'élèves demi-pensionnaires		Nombre de classe	7	Remarques	L'école Pasteur est couplée avec l'école élémentaire Pierre Brossolette	Nombre moyen d'élèves par classe	28,1 élèves					
Nombre d'élèves total	197 élèves	Nombre d'élèves demi-pensionnaires																
Nombre de classe	7	Remarques	L'école Pasteur est couplée avec l'école élémentaire Pierre Brossolette															
Nombre moyen d'élèves par classe	28,1 élèves																	
<p><b>ASPECTS DIMENSIONNELS ET FONCTIONNELS</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="342 954 712 978">Emprise du site</td> <td data-bbox="719 954 1115 978">3 325 m<sup>2</sup></td> <td data-bbox="1122 954 1458 1066" rowspan="2">Rythmes scolaires pratiqués</td> <td data-bbox="1496 962 1863 1010"><u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="342 994 712 1018">Accessibilité PMR</td> <td data-bbox="719 994 1115 1018">Etage non accessible (pas d'ascenseur)</td> <td data-bbox="1496 1010 1863 1058"><u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances</td> </tr> <tr> <td data-bbox="342 1034 712 1058">Nombre de salles de classe</td> <td data-bbox="719 1034 1115 1058">6</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td data-bbox="342 1082 712 1106">Potentiel</td> <td colspan="3" data-bbox="719 1082 1863 1106">Pas de potentiel dans le bâti existant</td> </tr> </table>				Emprise du site	3 325 m <sup>2</sup>	Rythmes scolaires pratiqués	<u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)	Accessibilité PMR	Etage non accessible (pas d'ascenseur)	<u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances	Nombre de salles de classe	6			Potentiel	Pas de potentiel dans le bâti existant		
Emprise du site	3 325 m <sup>2</sup>	Rythmes scolaires pratiqués	<u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)															
Accessibilité PMR	Etage non accessible (pas d'ascenseur)		<u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances															
Nombre de salles de classe	6																	
Potentiel	Pas de potentiel dans le bâti existant																	
<p><b>ACTIONS À MENER SUR L'ÉQUIPEMENT</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="342 1233 712 1281">Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</td> <td data-bbox="719 1233 1115 1265">Pas de besoin en salle supplémentaire</td> <td data-bbox="1122 1233 1458 1273">Potentiel d'extension</td> <td data-bbox="1496 1233 1863 1281">Sur la parcelle - Une étude est en cours (stade faisabilité)</td> </tr> <tr> <td data-bbox="342 1297 712 1329">Volonté politique</td> <td colspan="3" data-bbox="719 1297 1863 1329">Extension nécessaire afin d'augmenter le nombre de salles de classe</td> </tr> </table>				Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017	Pas de besoin en salle supplémentaire	Potentiel d'extension	Sur la parcelle - Une étude est en cours (stade faisabilité)	Volonté politique	Extension nécessaire afin d'augmenter le nombre de salles de classe									
Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017	Pas de besoin en salle supplémentaire	Potentiel d'extension	Sur la parcelle - Une étude est en cours (stade faisabilité)															
Volonté politique	Extension nécessaire afin d'augmenter le nombre de salles de classe																	

	<b>Révision du PLU de la commune de Domont - Volet équipements - École Jean Piaget (maternelle)</b>		Fiche Équipement 																
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Coordonnées</b></td> <td style="width: 45%;">75 rue André Nouet</td> <td style="width: 20%;"><b>Construction - Restructuration</b></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td><b>Activités</b></td> <td>Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire</td> <td><b>Équipe - Personnel</b></td> <td style="text-align: center;">/</td> </tr> </table>				<b>Coordonnées</b>	75 rue André Nouet	<b>Construction - Restructuration</b>		<b>Activités</b>	Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire	<b>Équipe - Personnel</b>	/								
<b>Coordonnées</b>	75 rue André Nouet	<b>Construction - Restructuration</b>																	
<b>Activités</b>	Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire	<b>Équipe - Personnel</b>	/																
<b>PUBLIC ACCUEILLI</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Nombre d'élèves total</b></td> <td style="width: 25%;">158 élèves</td> <td style="width: 20%;"><b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b></td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de classe</b></td> <td>6</td> <td><b>Remarques</b></td> <td>Site du Trou Normand</td> </tr> <tr> <td><b>Nombre moyen d'élèves par classe</b></td> <td>26,3 élèves</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>Nombre d'élèves total</b>	158 élèves	<b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b>		<b>Nombre de classe</b>	6	<b>Remarques</b>	Site du Trou Normand	<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	26,3 élèves						
<b>Nombre d'élèves total</b>	158 élèves	<b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b>																	
<b>Nombre de classe</b>	6	<b>Remarques</b>	Site du Trou Normand																
<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	26,3 élèves																		
<b>ASPECTS DIMENSIONNELS ET FONCTIONNELS</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Emprise du site</b></td> <td style="width: 25%;">23 575 m2</td> <td style="width: 20%;"><b>Rythmes scolaires pratiqués</b></td> <td style="width: 30%;"> <u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)  <u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances                 </td> </tr> <tr> <td><b>Accessibilité PMR</b></td> <td>RDC uniquement</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de salles de classe</b></td> <td>5</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Potentiel</b></td> <td>Locaux périscolaires</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>Emprise du site</b>	23 575 m2	<b>Rythmes scolaires pratiqués</b>	<u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances	<b>Accessibilité PMR</b>	RDC uniquement			<b>Nombre de salles de classe</b>	5			<b>Potentiel</b>	Locaux périscolaires		
<b>Emprise du site</b>	23 575 m2	<b>Rythmes scolaires pratiqués</b>	<u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances																
<b>Accessibilité PMR</b>	RDC uniquement																		
<b>Nombre de salles de classe</b>	5																		
<b>Potentiel</b>	Locaux périscolaires																		
<b>ACTIONS À MENER</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b></td> <td style="width: 25%;">Avec la Maternelle Frank : + 3 classes en 2017, 2019 et 2023</td> <td style="width: 20%;"><b>Potentiel d'extension</b></td> <td style="width: 30%;">Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme</td> </tr> </table>				<b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b>	Avec la Maternelle Frank : + 3 classes en 2017, 2019 et 2023	<b>Potentiel d'extension</b>	Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme												
<b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b>	Avec la Maternelle Frank : + 3 classes en 2017, 2019 et 2023	<b>Potentiel d'extension</b>	Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme																

	<p>Révision du PLU de la commune de Domont - Volet équipements -</p> <p>École Jean Moulin (maternelle)</p>		<p>Fiche Équipement</p> 																
<p><b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="383 501 734 528">Coordonnées</td> <td data-bbox="775 501 1149 528">Avenue Carnot</td> <td data-bbox="1155 501 1494 528">Construction - Restructuration</td> <td data-bbox="1529 501 1910 528"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="383 571 734 598">Activités</td> <td data-bbox="775 560 1149 608">Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire</td> <td data-bbox="1155 571 1494 598">Équipe - Personnel</td> <td data-bbox="1529 571 1910 598">/</td> </tr> </table>				Coordonnées	Avenue Carnot	Construction - Restructuration		Activités	Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire	Équipe - Personnel	/								
Coordonnées	Avenue Carnot	Construction - Restructuration																	
Activités	Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire	Équipe - Personnel	/																
<p><b>PUBLIC ACCUEILLI</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="383 746 734 774">Nombre d'élèves total</td> <td data-bbox="775 746 1149 774">149 élèves</td> <td data-bbox="1155 746 1494 774">Nombre d'élèves demi-pensionnaires</td> <td data-bbox="1529 746 1910 774"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="383 783 734 810">Nombre de classe</td> <td data-bbox="775 783 1149 810">6</td> <td data-bbox="1155 783 1494 810">Remarques</td> <td data-bbox="1529 783 1910 810">Groupe scolaire Jean Moulin</td> </tr> <tr> <td data-bbox="383 820 734 847">Nombre moyen d'élèves par classe</td> <td data-bbox="775 820 1149 847">24,8 élèves</td> <td data-bbox="1155 820 1494 847"></td> <td data-bbox="1529 820 1910 847"></td> </tr> </table>				Nombre d'élèves total	149 élèves	Nombre d'élèves demi-pensionnaires		Nombre de classe	6	Remarques	Groupe scolaire Jean Moulin	Nombre moyen d'élèves par classe	24,8 élèves						
Nombre d'élèves total	149 élèves	Nombre d'élèves demi-pensionnaires																	
Nombre de classe	6	Remarques	Groupe scolaire Jean Moulin																
Nombre moyen d'élèves par classe	24,8 élèves																		
<p><b>ASPECTS DIMENSIONNELS ET FONCTIONNELS</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="383 963 734 991">Emprise du site (maternelle et élémentaire)</td> <td data-bbox="775 963 1149 991">12 675 m<sup>2</sup></td> <td data-bbox="1155 963 1494 991"></td> <td data-bbox="1529 963 1910 991"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="383 1000 734 1027">Accessibilité PMR</td> <td data-bbox="775 1000 1149 1027">Etage non accessible (pas d'ascenseur)</td> <td data-bbox="1155 1000 1494 1027">Rythmes scolaires pratiqués</td> <td data-bbox="1529 963 1910 1066"> <p><u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)</p> <p><u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="383 1037 734 1064">Nombre de salles de classe</td> <td data-bbox="775 1037 1149 1064">7</td> <td data-bbox="1155 1037 1494 1064"></td> <td data-bbox="1529 1037 1910 1064"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="383 1074 734 1101">Potentiel</td> <td data-bbox="775 1074 1149 1101">+1 salle de classe disponible dans le bâti existant</td> <td data-bbox="1155 1074 1494 1101"></td> <td data-bbox="1529 1074 1910 1101"></td> </tr> </table>				Emprise du site (maternelle et élémentaire)	12 675 m <sup>2</sup>			Accessibilité PMR	Etage non accessible (pas d'ascenseur)	Rythmes scolaires pratiqués	<p><u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)</p> <p><u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances</p>	Nombre de salles de classe	7			Potentiel	+1 salle de classe disponible dans le bâti existant		
Emprise du site (maternelle et élémentaire)	12 675 m <sup>2</sup>																		
Accessibilité PMR	Etage non accessible (pas d'ascenseur)	Rythmes scolaires pratiqués	<p><u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)</p> <p><u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances</p>																
Nombre de salles de classe	7																		
Potentiel	+1 salle de classe disponible dans le bâti existant																		
<p><b>ACTIONS À MENER SUR L'ÉQUIPEMENT</b></p> <table border="1"> <tr> <td data-bbox="383 1246 734 1305">Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</td> <td data-bbox="775 1246 1149 1305">Pas de besoin en salle supplémentaire</td> <td data-bbox="1155 1246 1494 1305">Potentiel d'extension</td> <td data-bbox="1529 1246 1910 1305">Une extension sur la parcelle actuelle est possible</td> </tr> <tr> <td data-bbox="383 1315 734 1342">Volonté politique</td> <td data-bbox="775 1315 1149 1342">Pas de besoin en salle supplémentaire</td> <td data-bbox="1155 1315 1494 1342"></td> <td data-bbox="1529 1315 1910 1342"></td> </tr> </table>				Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017	Pas de besoin en salle supplémentaire	Potentiel d'extension	Une extension sur la parcelle actuelle est possible	Volonté politique	Pas de besoin en salle supplémentaire										
Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017	Pas de besoin en salle supplémentaire	Potentiel d'extension	Une extension sur la parcelle actuelle est possible																
Volonté politique	Pas de besoin en salle supplémentaire																		

	<b>Révision du PLU de la commune de Domont - Volet équipements - École Jean Moulin (élémentaire)</b>		Fiche Équipement 																
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Coordonnées</b></td> <td style="width: 45%;">5 avenue Carnot</td> <td style="width: 20%;"><b>Construction - Restructuration</b></td> <td style="width: 10%;">/</td> </tr> <tr> <td><b>Activités</b></td> <td>Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire</td> <td><b>Équipe - Personnel</b></td> <td>/</td> </tr> </table>				<b>Coordonnées</b>	5 avenue Carnot	<b>Construction - Restructuration</b>	/	<b>Activités</b>	Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire	<b>Équipe - Personnel</b>	/								
<b>Coordonnées</b>	5 avenue Carnot	<b>Construction - Restructuration</b>	/																
<b>Activités</b>	Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire	<b>Équipe - Personnel</b>	/																
<b>PUBLIC ACCUEILLI</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Nombre d'élèves total</b></td> <td style="width: 25%;">311 élèves</td> <td style="width: 25%;"><b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b></td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de classe</b></td> <td>12</td> <td><b>Remarques</b></td> <td>Groupe scolaire Jean Moulin</td> </tr> <tr> <td><b>Nombre moyen d'élèves par classe</b></td> <td>25,9 élèves</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>Nombre d'élèves total</b>	311 élèves	<b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b>		<b>Nombre de classe</b>	12	<b>Remarques</b>	Groupe scolaire Jean Moulin	<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	25,9 élèves						
<b>Nombre d'élèves total</b>	311 élèves	<b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b>																	
<b>Nombre de classe</b>	12	<b>Remarques</b>	Groupe scolaire Jean Moulin																
<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	25,9 élèves																		
<b>ASPECTS DIMENSIONNELS ET FONCTIONNELS</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Emprise du site (maternelle et élémentaire)</b></td> <td style="width: 20%;">12 675 m<sup>2</sup></td> <td style="width: 20%;"><b>Rythmes scolaires pratiqués</b></td> <td style="width: 30%;"> <b>École</b> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)  <b>Centre de loisirs</b> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances                 </td> </tr> <tr> <td><b>Accessibilité PMR</b></td> <td>Etage non accessible (pas d'ascenseur)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de salles de classe</b></td> <td>13</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Potentiel</b></td> <td>+1 salle de classe disponible dans le bâti existant</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>Emprise du site (maternelle et élémentaire)</b>	12 675 m <sup>2</sup>	<b>Rythmes scolaires pratiqués</b>	<b>École</b> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <b>Centre de loisirs</b> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances	<b>Accessibilité PMR</b>	Etage non accessible (pas d'ascenseur)			<b>Nombre de salles de classe</b>	13			<b>Potentiel</b>	+1 salle de classe disponible dans le bâti existant		
<b>Emprise du site (maternelle et élémentaire)</b>	12 675 m <sup>2</sup>	<b>Rythmes scolaires pratiqués</b>	<b>École</b> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <b>Centre de loisirs</b> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances																
<b>Accessibilité PMR</b>	Etage non accessible (pas d'ascenseur)																		
<b>Nombre de salles de classe</b>	13																		
<b>Potentiel</b>	+1 salle de classe disponible dans le bâti existant																		
<b>ACTIONS À MENER</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b></td> <td style="width: 30%;">Pas de besoin en salle supplémentaire</td> <td style="width: 40%;"><b>Potentiel d'extension</b></td> </tr> <tr> <td><b>Volonté politique</b></td> <td>Pas de besoin en salle supplémentaire</td> <td></td> </tr> </table>				<b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b>	Pas de besoin en salle supplémentaire	<b>Potentiel d'extension</b>	<b>Volonté politique</b>	Pas de besoin en salle supplémentaire											
<b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b>	Pas de besoin en salle supplémentaire	<b>Potentiel d'extension</b>																	
<b>Volonté politique</b>	Pas de besoin en salle supplémentaire																		

	<b>Révision du PLU de la commune de Domont - Volet équipements -  École Gabriel Péri (élémentaire)</b>	Fiche Équipement 																
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Coordonnées</b></td> <td style="width: 45%;">75 rue André Nouet</td> <td style="width: 20%;"><b>Construction - Restructuration</b></td> <td style="width: 10%; text-align: center;">/</td> </tr> <tr> <td><b>Activités</b></td> <td>Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire</td> <td><b>Équipe - Personnel</b></td> <td style="text-align: center;">/</td> </tr> </table>			<b>Coordonnées</b>	75 rue André Nouet	<b>Construction - Restructuration</b>	/	<b>Activités</b>	Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire	<b>Équipe - Personnel</b>	/								
<b>Coordonnées</b>	75 rue André Nouet	<b>Construction - Restructuration</b>	/															
<b>Activités</b>	Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire	<b>Équipe - Personnel</b>	/															
<b>PUBLIC ACCUEILLI</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Nombre d'élèves total</b></td> <td style="width: 25%;">239 élèves</td> <td style="width: 20%;"><b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b></td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de classe</b></td> <td>9</td> <td><b>Remarques</b></td> <td>Site du Trou Normand</td> </tr> <tr> <td><b>Nombre moyen d'élèves par classe</b></td> <td>26,6 élèves</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<b>Nombre d'élèves total</b>	239 élèves	<b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b>		<b>Nombre de classe</b>	9	<b>Remarques</b>	Site du Trou Normand	<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	26,6 élèves						
<b>Nombre d'élèves total</b>	239 élèves	<b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b>																
<b>Nombre de classe</b>	9	<b>Remarques</b>	Site du Trou Normand															
<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	26,6 élèves																	
<b>ASPECTS DIMENSIONNELS ET FONCTIONNELS</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Emprise du site</b></td> <td style="width: 25%;">23 575 m<sup>2</sup></td> <td style="width: 20%;"><b>Rythmes scolaires pratiqués</b></td> <td style="width: 30%;"> <b>École :</b> lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)  <b>Centre de loisirs :</b> lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances                 </td> </tr> <tr> <td><b>Accessibilité PMR</b></td> <td>Etage non accessible (pas d'ascenseur)</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de salles de classe</b></td> <td>11</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Potentiel</b></td> <td>+2 classes disponibles dans le bâti existant</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<b>Emprise du site</b>	23 575 m <sup>2</sup>	<b>Rythmes scolaires pratiqués</b>	<b>École :</b> lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <b>Centre de loisirs :</b> lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances	<b>Accessibilité PMR</b>	Etage non accessible (pas d'ascenseur)			<b>Nombre de salles de classe</b>	11			<b>Potentiel</b>	+2 classes disponibles dans le bâti existant		
<b>Emprise du site</b>	23 575 m <sup>2</sup>	<b>Rythmes scolaires pratiqués</b>	<b>École :</b> lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <b>Centre de loisirs :</b> lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances															
<b>Accessibilité PMR</b>	Etage non accessible (pas d'ascenseur)																	
<b>Nombre de salles de classe</b>	11																	
<b>Potentiel</b>	+2 classes disponibles dans le bâti existant																	
<b>ACTIONS À MENER</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b></td> <td style="width: 25%;">Avec l'Élémentaire De Gaulle : +7 classes en 2018, 2019 (3 classes), 2020, 2021 et 2022</td> <td style="width: 20%;"><b>Potentiel d'extension</b></td> <td style="width: 30%;">Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme</td> </tr> <tr> <td><b>Volonté politique</b></td> <td>Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			<b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b>	Avec l'Élémentaire De Gaulle : +7 classes en 2018, 2019 (3 classes), 2020, 2021 et 2022	<b>Potentiel d'extension</b>	Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme	<b>Volonté politique</b>	Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire										
<b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b>	Avec l'Élémentaire De Gaulle : +7 classes en 2018, 2019 (3 classes), 2020, 2021 et 2022	<b>Potentiel d'extension</b>	Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme															
<b>Volonté politique</b>	Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire																	

	<b>Révision du PLU de la commune de Domont - Volet équipements -</b>  <b>École Charles De Gaulle (élémentaire)</b>	Fiche Équipement 																
<b>INFORMATIONS GÉNÉRALES</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Coordonnées</td> <td style="width: 45%;">18 rue du Trou Normand</td> <td style="width: 20%;">Construction - Restructuration</td> <td style="width: 10%;">/</td> </tr> <tr> <td>Activités</td> <td>Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire</td> <td>Équipe - Personnel</td> <td>/</td> </tr> </table>			Coordonnées	18 rue du Trou Normand	Construction - Restructuration	/	Activités	Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire	Équipe - Personnel	/								
Coordonnées	18 rue du Trou Normand	Construction - Restructuration	/															
Activités	Accueil des élèves pour l'enseignement du second cycle scolaire	Équipe - Personnel	/															
<b>STRUCTURE PÉDAGOGIQUE ACCUEILLIE</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Nombre d'élèves total</td> <td style="width: 25%;">282 élèves</td> <td style="width: 25%;">Nombre d'élèves demi-pensionnaires</td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> <tr> <td>Nombre de classe</td> <td>10</td> <td>Remarques</td> <td>Site du Trou Normand</td> </tr> <tr> <td>Nombre moyen d'élèves par classe</td> <td>28,2 élèves</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Nombre d'élèves total	282 élèves	Nombre d'élèves demi-pensionnaires		Nombre de classe	10	Remarques	Site du Trou Normand	Nombre moyen d'élèves par classe	28,2 élèves						
Nombre d'élèves total	282 élèves	Nombre d'élèves demi-pensionnaires																
Nombre de classe	10	Remarques	Site du Trou Normand															
Nombre moyen d'élèves par classe	28,2 élèves																	
<b>PUBLIC ACCUEILLI</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Emprise du site</td> <td style="width: 25%;">23 575 m2</td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td>Accessibilité PMR</td> <td>Etage non accessible (pas d'ascenseur)</td> <td>Rythmes scolaires pratiqués</td> <td> <u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)  <u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances                 </td> </tr> <tr> <td>Nombre de salles de classe</td> <td>12</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Potentiel</td> <td>+2 classes disponibles dans le bâti existant</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Emprise du site	23 575 m2			Accessibilité PMR	Etage non accessible (pas d'ascenseur)	Rythmes scolaires pratiqués	<u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances	Nombre de salles de classe	12			Potentiel	+2 classes disponibles dans le bâti existant		
Emprise du site	23 575 m2																	
Accessibilité PMR	Etage non accessible (pas d'ascenseur)	Rythmes scolaires pratiqués	<u>École</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30) <u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances															
Nombre de salles de classe	12																	
Potentiel	+2 classes disponibles dans le bâti existant																	
<b>ACTIONS À MENER</b> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</td> <td style="width: 25%;">Avec l'Élémentaire Péri : +7 classes en 2018, 2019 (3 classes), 2020, 2021 et 2022</td> <td style="width: 20%;">Potentiel d'extension</td> <td style="width: 30%;">Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme</td> </tr> <tr> <td>Volonté politique</td> <td>Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017	Avec l'Élémentaire Péri : +7 classes en 2018, 2019 (3 classes), 2020, 2021 et 2022	Potentiel d'extension	Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme	Volonté politique	Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire										
Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017	Avec l'Élémentaire Péri : +7 classes en 2018, 2019 (3 classes), 2020, 2021 et 2022	Potentiel d'extension	Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme															
Volonté politique	Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire																	

Document confidentiel - 2023

	<b>Révision du PLU de la commune de Domont</b> - Volet équipements -  <b>École Anne Frank (maternelle)</b>		Fiche Equipement 																
<h3 style="text-align: left;">INFORMATIONS GÉNÉRALES</h3> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Coordonnées</b></td> <td style="width: 45%;">18 rue du Trou Normand</td> <td style="width: 20%;"><b>Construction - Restructuration</b></td> <td style="width: 10%;"></td> </tr> <tr> <td><b>Activités</b></td> <td>Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire</td> <td><b>Équipe - Personnel</b></td> <td style="text-align: center;">/</td> </tr> </table>				<b>Coordonnées</b>	18 rue du Trou Normand	<b>Construction - Restructuration</b>		<b>Activités</b>	Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire	<b>Équipe - Personnel</b>	/								
<b>Coordonnées</b>	18 rue du Trou Normand	<b>Construction - Restructuration</b>																	
<b>Activités</b>	Accueil des élèves pour l'enseignement du premier cycle scolaire	<b>Équipe - Personnel</b>	/																
<h3 style="text-align: left;">PUBLIC ACCUEILLI</h3> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Nombre d'élèves total</b></td> <td style="width: 25%;">158 élèves</td> <td style="width: 20%;"><b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b></td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de classe</b></td> <td>6</td> <td><b>Remarques</b></td> <td>Site du Trou Normand</td> </tr> <tr> <td><b>Nombre moyen d'élèves par classe</b></td> <td>26,3 élèves</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>Nombre d'élèves total</b>	158 élèves	<b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b>		<b>Nombre de classe</b>	6	<b>Remarques</b>	Site du Trou Normand	<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	26,3 élèves						
<b>Nombre d'élèves total</b>	158 élèves	<b>Nombre d'élèves demi-pensionnaires</b>																	
<b>Nombre de classe</b>	6	<b>Remarques</b>	Site du Trou Normand																
<b>Nombre moyen d'élèves par classe</b>	26,3 élèves																		
<h3 style="text-align: left;">ASPECTS DIMENSIONNELS ET FONCTIONNELS</h3> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Emprise du site du Trou Normand</b></td> <td style="width: 25%;">23 575 m2</td> <td style="width: 20%;"></td> <td style="width: 30%;"></td> </tr> <tr> <td><b>Accessibilité PMR</b></td> <td>RDC uniquement</td> <td><b>Rythmes scolaires pratiqués</b></td> <td><u>Ecole</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)</td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de salles de classe</b></td> <td>5</td> <td></td> <td><u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances</td> </tr> <tr> <td><b>Potentiel</b></td> <td>Locaux périscolaires</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>Emprise du site du Trou Normand</b>	23 575 m2			<b>Accessibilité PMR</b>	RDC uniquement	<b>Rythmes scolaires pratiqués</b>	<u>Ecole</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)	<b>Nombre de salles de classe</b>	5		<u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances	<b>Potentiel</b>	Locaux périscolaires		
<b>Emprise du site du Trou Normand</b>	23 575 m2																		
<b>Accessibilité PMR</b>	RDC uniquement	<b>Rythmes scolaires pratiqués</b>	<u>Ecole</u> : lun., mar., jeu. et ven. (8h30-16h30)																
<b>Nombre de salles de classe</b>	5		<u>Centre de loisirs</u> : lun., mar., jeu. et ven. (7h30-8h30 16h30-19h), mer., vacances																
<b>Potentiel</b>	Locaux périscolaires																		
<h3 style="text-align: left;">ACTIONS À MENER</h3> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 25%;"><b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b></td> <td style="width: 25%;">Avec la Maternelle Piaget : + 3 classes en 2017, 2019 et 2023</td> <td style="width: 20%;"><b>Potentiel d'extension</b></td> <td style="width: 30%;">Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme</td> </tr> <tr> <td><b>Volonté politique</b></td> <td>Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>				<b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b>	Avec la Maternelle Piaget : + 3 classes en 2017, 2019 et 2023	<b>Potentiel d'extension</b>	Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme	<b>Volonté politique</b>	Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire										
<b>Résultats de l'étude scolaire et démographique de 2017</b>	Avec la Maternelle Piaget : + 3 classes en 2017, 2019 et 2023	<b>Potentiel d'extension</b>	Sur parcelle, construction d'un ACM - Phase Programme																
<b>Volonté politique</b>	Construction d'un ACM afin de libérer les locaux dédiés au périscolaire																		